

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### ARRETE D'ALIGNEMENT 2 PL LOUIS GILLAIN, 5 RUE THIERS AK 128,129

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

**Vu** la demande d'alignement de Maître Dimitri LETHIAIS relative à la propriété de la société dénommée « SCI 3MMM » sise 5a, rue Thiers et 2 place Louis Gillain cadastrée section A K n° 128 et 129 à Pont-Audemer,

**Vu l'article L 112-1 et suivants du Code de la Voirie Routière,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'absence de plan d'alignement,

### ARRETE :

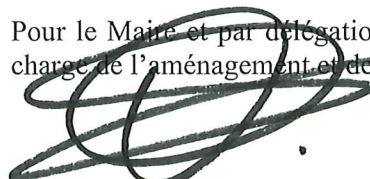
Article 1 : En l'absence de plan d'alignement, l'alignement actuel peut être conservé en ce qui concerne la parcelle cadastrée section A K n° 128 bordant la rue Thiers (V.C. n° 505) et la parcelle cadastrée section AK n°129 bordant la Place Louis Gillain (V.C n°501-504).

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à la Préfecture de l'Eure et notifiée au pétitionnaire.

Fait à Pont-Audemer, le 26 février 2025

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux



Richard DUCLOS

Envoyé en préfecture le 03/03/2025

Reçu en préfecture le 03/03/2025

Publié le

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
ID : 027-200077329-20250226-ARR\_0096\_2025-AI



SDIF DE L'EURE  
Centre des Finances publiques PLACE  
DE LA DEMI LUNE 27405  
27405 LOUVIERS CEDEX  
tél. 02 32 25 71 13 -fax  
plgc.270.louviers@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Département :  
EURE

Commune :  
PONT-AUDEMER

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : AK  
Feuille : 000 AK 01

Échelle d'origine : 1/500  
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 28/01/2025  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

